

# LES CHANGEMENTS DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2024

## La collecte en porte à porte sur le secteur Loire Béconnais

Les jours de collecte des déchets ont changé sur de nombreuses communes du territoire des 3RD'Anjou, car les exutoires ont été modifiés.

Désormais tous les déchets sont dirigés vers le site d'Anjou Tri Valor à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Les recyclables y sont triés et les ordures ménagères rechargées pour être valorisées énergétiquement à Lasse.

Avec ces prestations de collecte réalisées par des prestataires privés, de nouveaux chauffeurs sont en formation, ce qui a pu engendrer des oublis de collecte, des bacs renversés, etc. mais tout semble rentrer dans l'ordre.

Pourtant, il est important que les bacs soient sortis la veille au soir du jour de collecte, car les horaires de tournées peuvent évoluer au cours de l'année (la collecte peut s'effectuer de 4 heures à 21 heures). Pensez à consulter le site internet : [www.3rdanjou.fr](http://www.3rdanjou.fr) pour toute information.

## La collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV) :

Au 1er janvier 2024, les prestataires de collecte des points d'apport volontaire ont également changé.

Des débordements ont pu avoir lieu, le temps de caler les vidages des points d'apport volontaire. En cas de colonne pleine, n'hésitez pas à contacter les 3RD'Anjou et à déposer vos déchets dans un autre point d'apport volontaire.

## Facturation des recyclables :

À compter du 1er janvier 2024, votre redevance incitative comportera un abonnement de 102 € annuel + un forfait pour votre bac ordures ménagères, incluant 10 levées annuelles + un forfait pour votre bac de tri, incluant 12 levées annuelles. La facturation des bacs jaunes en place depuis 2 ans sur le secteur sud du territoire, a démontré tout son intérêt avec une baisse des tonnages collectés.

Afin de permettre le suivi de tous les dépôts des recyclables, les points d'apport volontaire vont être équipés d'un contrôle d'accès (comme c'est déjà le cas sur le secteur Loire Layon Aubance).

Contrairement au bac ordures ménagères, les levées de votre bac tri et les dépôts en point d'apport volontaire comptabilisés au-delà du forfait ne seront pas facturés pour l'année 2024. Vous serez informés lorsque la mesure sera mise en place. Les 3RD'Anjou vous accompagneront pendant cette période de transition afin de vous permettre d'évaluer et de réduire votre production de déchets.

## Le bon réflexe : Plutôt que jeter, donnons ce qui est en bon état à une écocyclerie pour une 2ème vie !

Made in Angers 2024 – Envie de visiter les coulisses de l'Écocyclerie Loire Layon Aubance ?

Vous pouvez alors vous inscrire au créneau suivant :

- **Jeudi 7 mars à 10h**  
(compter 1h30 de visite)

Réservation obligatoire : <https://urlz.fr/pB91>

